



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 275-32-20246 amendant le règlement de remplacement relatif au zonage numéro 275-2010 et ses amendements, de façon à :**
 - Modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone C-27 à même la zone C-138;
 - Modifier la grille des usages et des normes C-138 afin de déplacer la note 1 dans les dispositions spéciales pour les usages C-1, C-2, C-3 et C-5.

Ce règlement a été soumis à la procédure d'adoption requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Aucune personne intéressée n'a soumis une demande afin de soumettre le règlement à la procédure d'approbation référendaire. La MRC de Vaudreuil-Soulanges a approuvé le règlement et délivré le certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire en date du 9 avril 2026.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 9 avril 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

